

PLAN LOCAL D'URBANISME  
GARCELLES-SECQUEVILLE  
COMMUNE DELEGUEE DU CASTELET

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4  
Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil communautaire qui l'a  
Approuvée le 23 juin 2022

5. DOCUMENTS  
GRAPHIQUES

-  UA : centre bourg dense et mixité des fonctions urbaines
  -  UB : Quartier résidentiel / mixité des formes urbaines
  -  UE : Equipements d'intérêt général  
- UEJ : jardins familiaux et/ou maraichage
  -  UH : hameau
  -  UX : zone d'activités
  -  1AUT : extension du golf
  -  1AU : extension de l'urbanisation à court terme - dominante habitat
  -  2AU : extension de l'urbanisation à moyen terme - dominante habitat
  -  A : zone agricole
  -  N : Zone naturelle
  -  Ng : Zone naturelle dédiée aux équipements liés à la pratique de loisirs sportifs (golf...).
  -  Nh : Zone naturelle à vocation d'habitat
-  Bâtiment remarquable repéré au titre de l'article L. 123-1-5-7\* du code de l'urbanisme
  -  Murs à préserver au titre de l'article L 123 1-5-7 du Code de l'urbanisme
  -  Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L 123 1-5-7 du Code de l'urbanisme
  -  Périmètre de protection des bâtiments agricoles
  -  L 111 1-4 : inconstructibilité hors zone urbanisée à proximité de la RN 158 (A88) = 100 m
  -  Zone de bruit de la RN 158 (A88) = 250 m
  -  Limite d'implantation obligatoire :  
- en retrait de 15 m par rapport aux limites de la zone 1AUT (maintien d'une ceinture boisée).
  -  Eoliennes
  -  Espaces boisés classés (EBC)
  -  Emplacements réservés
  -  Eléments remarquables au titre du L123.1-5-7 CU
  -  Secteur dans lequel le changement de destination des surfaces commerciales est interdit

| Num. | Zonage réglementaire concerné | Surface               | Affectation  | Bénéficiaire                     |
|------|-------------------------------|-----------------------|--|----------------------------------|
| 1    | UE                            | 13 300 m <sup>2</sup> | Construction d'une micro-crèche et d'équipements sportifs (vestiaires)+ extension de l'école | Commune de Garcelles-Secqueville |
| 2    | A                             | 500 m <sup>2</sup>    | Prolongement du chemin des Bruyères  | Commune de Garcelles-Secqueville |
| 3    | A                             | 17 160 m <sup>2</sup> | Aménagement de chemin de promenade et plantations  | Commune de Garcelles-Secqueville |
| 4    | A et N                        | 7 580 m <sup>2</sup>  | Aménagement d'une piste cyclable   | CDC Plaine Sud de Caen           |
| 5    | A                             | 2 290 m <sup>2</sup>  | Aménagement d'un chemin rural contournant le bourg et plantation d'une haie                  | Commune de Garcelles-Secqueville |
| 6    | A                             | 5 630 m <sup>2</sup>  | Aménagement d'une piste cyclable le long du mur, rue du stade                                | CDC Plaine Sud de Caen           |
| 7    | A                             | 1 955 m <sup>2</sup>  | Aménagement d'une piste cyclable le long de la D 230 a (gestion du pluvial à prévoir)        | CDC Plaine Sud de Caen           |
| 8    | A                             | 940 m <sup>2</sup>    | Création d'un accès à la future extension de l'école   | Commune de Garcelles-Secqueville |
| 9    | A                             | 4050 m <sup>2</sup>   | Aménagement d'un chemin rural contournant le bourg et plantation d'une haie                  | Commune de Garcelles-Secqueville |

